

SNPJ-CFDT

Syndicat National des Professions Judiciaires

Tour Essor – 9^{ème} étage - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN

verdiel@cfdt-services.fr

<http://www.snpj-cfdt.fr>

Une première dans le notariat !

Les salariés des **Etudes de moins de 11 salariés vont désormais pouvoir voter** pour le syndicat de leur choix. Vous aurez donc la possibilité de voter du 28 novembre au 12 décembre prochain (information site www.electiontpe.travail.gouv.fr) sur le sigle CFDT et non pas sur une liste. Ce scrutin déterminera quels sont les syndicats représentatifs dans la profession.

Pourquoi voter ? Syndicats et employeurs participent aujourd'hui à toutes les négociations dans votre profession. Avec la loi du 15 octobre 2010, seuls les syndicats reconnus représentatifs **par vos suffrages** pourront continuer à vous représenter, **comme la CFDT le fait aujourd'hui**, dans ces négociations.

La CFDT, le syndicat qui change votre quotidien

- **La CFDT défend vos salaires** : elle se bat pour le maintien de **votre pouvoir d'achat** (valeur du point), elle dénonce les heures supplémentaires non rémunérées et la non-application des 5 points de formation tous les 4 ans
- **La CFDT agit sur la classification** : elle a défendu la corrélation diplômes/classification (avenant n° 11 de décembre 2007) et demande une meilleure reconnaissance de l'expérience professionnelle
- **Elle priorise la formation** : présente à la CPNE et au conseil d'administration de l'OPCA PL, la CFDT défend la reconnaissance des certificats de qualification professionnelle et dénonce le fait que certains employeurs refusent les formations à leurs salariés
- Elle revendique **l'égalité salariale entre les hommes et les femmes**, le **maintien à l'emploi des seniors**, l'embauche des jeunes, elle dénonce le **stress au travail**, le **harcèlement**
- **La CFDT agit pour améliorer votre Prévoyance**
- **La CFDT agit pour sauvegarder à tout prix l'emploi** : Elle est à l'origine de l'accord relatif au chômage partiel signé en mars dernier (indemnisation à 65 %) afin d'éviter les licenciements en cas de crise.
- **Elle est à votre écoute pour vous défendre** : elle défend vos droits dans les commissions de conflits individuels et collectifs prévues par la convention collective, et au-delà aux prud'hommes.
- **A la CRPCEN, la CFDT met tout en œuvre pour sauvegarder votre retraite et maintenir vos acquis** : Lise VERDIER, représentant la CFDT, est vice-présidente représentant les salariés et retraités du notariat sur la liste UNION POUR LA CRPCEN. **Elle est très active dans l'action sociale** (aides allouées par la CRPCEN).

Pour qu'elle continue à vous défendre, votez

Parole aux salariés

Marie-Laure, dans le Nord : J'ai subi du harcèlement dès mon retour de maternité. Heureusement, la CFDT m'a soutenue, conseillée, orientée dans mes démarches. Sans elle, j'aurais démissionné.

Stéphane dans la région PACA : Mon employeur refusait de réactualiser ma classification. Etant adhérent à la CFDT, je me suis fait accompagner dans mes démarches et j'ai obtenu 352 €/ mois en plus.